

DECISION DE BUREAU N°2026-08

Séance du vendredi 10 juillet 2026

Le Bureau du syndicat mixte du Point Fort, convoqué le trois juillet deux mille vingt-six, s'est réuni le dix juillet deux mille vingt-six, à quatorze heures trente, dans les bureaux de Cavigny sis Hôtel Bled 50620 Cavigny, sous la présidence de M. Laurent PIEN, président.

Etaient présents : M. Pien, M. Avisse, M. Gilles, M. Follain, Mme Clément, M. Varin, M. Goulet, vice-présidents et Mme Quinette, membre de droit du Bureau.

Etaient excusés :

Objet : ADEME - Contrat d'objectifs et de performances déchets et économie circulaire

Le Point Fort Environnement a été sélectionné par l'ADEME pour expérimenter, pour la région Normandie, le contrat d'objectifs et de performance – économie circulaire.

L'objectif de ce contrat est de détourner des déchets de l'incinération ou du stockage :

- En réduisant la production de Déchets Ménagers et Assimilés
- En améliorant le tri et en diminuant les taux de refus
- En renforçant la valorisation matière et en encourageant le réemploi
- En renforçant le tri des biodéchets.

Les indicateurs suivants pourront aider à établir l'état des lieux et à fixer l'objectif :

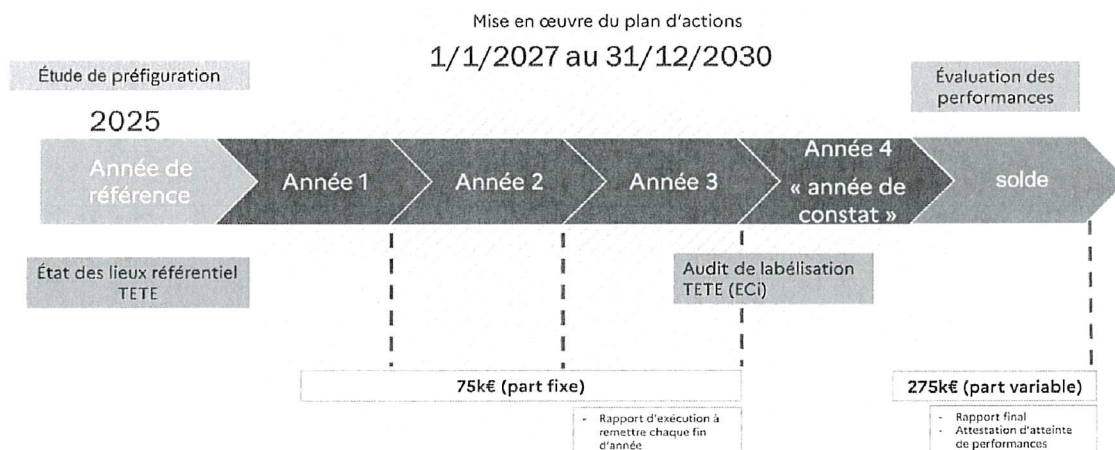
- Indice de réduction des DMA depuis 2010
- Coût aidé par habitant (défini par la matrice des coûts de manière à pouvoir situer la collectivité par rapport au référentiel national des coûts établi par l'ADEME)
- Production totale par flux de déchets (kg/an/hab) sur les 3 dernières années : OMr, collecte sélective, biodéchets, déchets verts, verres, encombrants, déchets en déchèterie...
- Taux de déchets valorisables dans les OMr (%) selon les dernières caractérisations locales disponibles
- Taux de déchets résiduels dans les collectes séparées
- Quantité(s) de déchets stockés (tonnes/an) et/ou incinérés (tonnes/an).

Le déroulé et les implications de ce contrat d'objectifs et de performances déchets :

- Réaliser un diagnostic du service déchet de la collectivité porteuse de projet (étude de préfiguration)
- Définir un objectif chiffré unique : « *quantité (en kg/hab) de déchets détournée de l'incinération et/ou de l'enfouissement* ». Cet objectif doit être réaliste et partagé par l'ADEME.
- Proposer un plan d'actions sur 4 ans visant à atteindre l'objectif
- Relier ce contrat d'objectifs au programme TETE ((Territoire Engagé pour la Transition Ecologique), qui est un outil de planification proposé par l'ADEME
- Mettre en place un comité de pilotage

- Mettre en œuvre le plan d'actions
- Réaliser des rapports d'avancement et un rapport final.

Le phasage et le découpage financier



La part variable du financement sera versée en fonction du niveau d'atteinte de l'objectif.

Ceci exposé, à l'unanimité, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort

DÉCIDE

- de donner son accord pour la mise en œuvre de cette expérimentation proposée par l'ADEME,
- d'acter que ce contrat est engagé à l'échelle du PLPDMA, c'est-à-dire à l'échelle des 5 ECPI membres du Point Fort Environnement, pour la totalité de leur territoire adhérent et non adhérent ;
- d'autoriser le Président à signer tout document ou tout acte nécessaire à la contractualisation avec l'ADEME en lien avec ce contrat d'objectifs et de performances.

Fait à Cavigny, le 10 juillet 2026

Le Président,
Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **17 JUIL. 2026**

Mis en ligne le : **17 JUIL. 2026**